



# Le Petit CHAMIGNOT

## Bulletin municipal d'information de CHAMIGNY

### EDITO

#### Le Mot du Maire



Chamignottes, Chamignots,

L'automne a pris ses quartiers.

L'accueil des élèves le jour de la rentrée a confirmé la nécessité d'ouverture d'une classe.

Ainsi l'association l'Age d'Or a laissé la place aux vingt quatre enfants de la nouvelle classe. (23 chamignots et 1 saint-aldaï).

Cette salle a retrouvé sa destination première, il y a fort longtemps ce lieu était l'école des filles. L'école Joseph-Paul MESLE accueille cette année 136 élèves dont vingt quatre petits chamignots en première année de maternelle.

Le CD 80 voit un accroissement de la circulation, ainsi en accord avec l'agence routière territoriale nous avons réalisé un nouvel aménagement sécuritaire sur le hameau de Tanqueux.

Ce chantier a été subventionné à raison de 2 321 € pour une dépense de 4 992,40 €.

En parallèle, l'instauration d'une zone 30 km/h vient conforter notre initiative de demande de ralentissement sur ce hameau.

Toujours dans le domaine de sécurité, nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Il permet de prévenir et sauvegarder la population en cas d'évènement exceptionnel.

C'est un document obligatoire qui définit l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques connus.

Ce document sera consultable en Mairie.

A l'issue de ce plan, vous serez destinataires du document d'Information Communale sur les risques majeurs : « LE DICRIM ».

Ce document vous donnera des informations utiles dans différentes situations que vous pourriez rencontrer.

Tout en maintenant les services aux administrés nous ne perdons pas de vue la maîtrise des dépenses en regard de la préparation du Budget 2011, afin d'ajuster celui-ci en fonction des dotations de l'Etat, voire de leur diminution.

L'abri bus situé devant la Mairie sera très bientôt remplacé pour cause de dégradations successives, ceci à l'initiative et à la charge de la Communauté de Communes.

Cordialement

Le Maire



# LA COMMUNE ...

Le 8 mai nous avons eu le plaisir de remettre la distinction que le Ministre de l'emploi a accordée à Madame Maryse MIRAT.

Madame Maryse MIRAT a été récompensée par la médaille VERMEIL pour 30 années de services. Cette distinction a été créée pour récompenser les personnes qui se sont distinguées soit par leur valeur professionnelle, soit par la durée et la qualité de leurs services.

Au nom de toute l'équipe municipale nous lui adressons nos sincères félicitations.



Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier journal communal, 14 jeunes bénévoles de 8 pays différents ont œuvré pendant 3 semaines pour réhabiliter le lavoir du Rouget.

Grâce à l'association Virr-Volt ce chantier a pu être réalisé à moindre frais et donner en même temps l'occasion à de jeunes étudiants de découvrir notre région et la ville de Paris.



AVANT LES TRAVAUX



APRES

## ETAT CIVIL

### Naissances

03 juillet	THERON Sohane
12 juillet	ROBERT Maëlou
23 août	RUMEAU Jehan
25 août	LE BOHEC Luc
31 août	SORTER Juliette
16 septembre	BELISSA Simon
23 septembre	HAUDUC Lylou

### Mariage

04 septembre	GABRYSIAK Pascal MEUNIER Jocelyne
--------------	--------------------------------------

### Décès

19 juin	VIGNAC Pierre
02 octobre	ROBIN Robert
13 octobre	WITKOWSKI Marie

La rentrée des classes le 2 septembre a confirmé la nécessité d'ouverture d'une classe.

En effet, après avoir informé l'inspection d'academie dès le vendredi 3 septembre, la décision d'ouverture était décidée. le personnel communal a aménagé la salle de l'Age d'Or qui avait fait l'objet d'une visite de sécurité en amont.

Dès le lundi matin, Mr Marc TATTEGRAIN était en mesure d'accueillir les 24 élèves dans ce local transformé en une agréable salle de classe.

L'ouverture de celle-ci a permis d'alléger les effectifs dans les différents niveaux et a générer 2 classes à simple niveau.



Monsieur TATTEGRAIN en compagnie de Madame le Maire

# ... LA COMMUNE ...

Le thème des journées du Patrimoine nous a permis cette année de faire honneur aux femmes et hommes qui ont marqué l'histoire de Chamigny.

Une exposition à la salle polyvalente a fait découvrir aux chamignots qui était Madame ROUBINEAU et Monsieur Léopold BELLAN.

Les Maires qui ont administré la Commune depuis 1789 et les Directeurs d'école qui se sont succédés depuis 1668 à nos jours.

A ne pas oublier, les 2 peintres SABATE et MESLE, etc

Le samedi soir l'église de Chamigny résonna des notes de deux artistes talentueux :

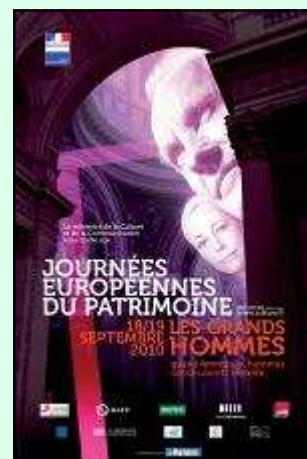
Concert Hautbois – guitare, Hervé LE LIEPVRE et Olivier SERRAND.

Nos deux musiciens nous entraînèrent dans un voyage musical original pour une formation qui ne l'est pas moins.

Composées pour cette formation la Cavatine de Coste et la Sonatine de Kovats (compositeurs contemporains) furent d'agréables découvertes au sein d'un vaste programme.

Le public, ravi de cette heure musicale, rappela les artistes pour un morceau de Piazzolla avant de terminer la soirée autour du verre de l'amitié.

L'église Saint-Etienne classée monument historique était ouverte aux visiteurs toute la journée du 19 septembre.



Madame, Monsieur,



Vous avez pu prendre connaissance dans le journal « le Pays Briard » du vendredi 15 Octobre de la mise en service de la TNT sur le Pays Fertois. Afin de vous donner plus de précisions sur cette installation, nous vous communiquons les dernières informations en notre possession.

Le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) indique l'arrivée des multiplex R1 et R6 en TNT sur l'émetteur des Bondons à La Ferté sous Jouarre et sur l'émetteur de Méry (commune de Saacy sur Marne et ses environs) pour début décembre 2010. Les autres multiplex vont progressivement être installés jusqu'à l'arrêt de la télévision analogique le 8 mars 2011.

Cependant, une information contradictoire provenant de « tout numérique » indique que l'installation de la TNT sur l'émetteur de La Ferté sous Jouarre sera effective pour toutes les chaînes de la TNT sauf les chaînes HD à partir du 2 novembre 2010. L'émetteur de Méry serait équipé à partir du 8 décembre 2010 pour les multiplex R1 et R6.

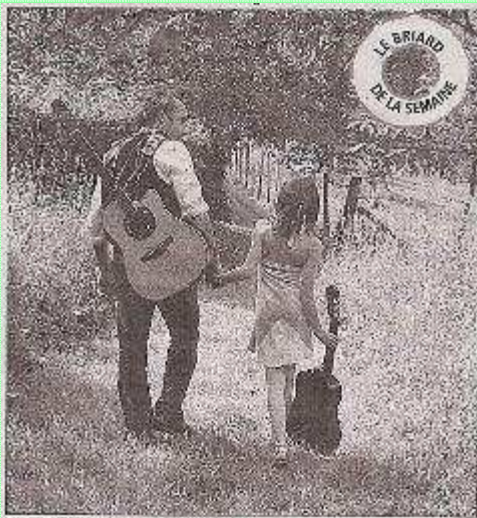
En tout état de cause, la diffusion des chaînes analogiques ne s'arrêtera pas avant le 8 mars 2011, laissant du temps à chacun de s'équiper, afin de recevoir les chaînes en numérique de la TNT.

Multiplex R1 : France 2, France 3, France 5, France Ô, LCP/Public Sénat, Chaîne locale ou 2<sup>e</sup> programme régional de France 3

Multiplex R6 : TF1, Arte, LCI, Eurosport, NRJ 12, TMC, TF6

Madame le Maire

# ... LA COMMUNE ...



Arnaud RIOU en 1988, président de la Ville de Chamigny.

Arnaud RIOU est plus connu sur Chamigny comme l'ancien Président de Familles Rurales. Les différentes expériences vécues par Monsieur RIOU lui ont permis d'emmagasiner un savoir-faire considérable, que ce soit dans le coaching, l'enseignement ou la formation.

Plusieurs articles sur son sujet ont été publiés dans des magazines ou quotidiens (photo du Pays Briard). Son dernier livre est sorti le 25 mars.

Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site internet de Monsieur RIOU :

[www.arnaud.riou.com](http://www.arnaud.riou.com)

## Rappel des règles de voisinage

Pour le jardinage, le bricolage ou l'entretien des propriétés,

c'est la Préfecture qui dicte les règles en matière de bruit.

**Tous travaux réalisés avec des appareils à moteur susceptibles de gêner les riverains peuvent être effectués :**

- Les jours ouvrés de 7h à 20h
- Les samedis de 9h 12h et de 15h à 19h30
- Les dimanches, jours fériés de 10h à 12h



## Dernière Minute

**Le Conseil Municipal de Sainte-Aulde nous a fait parvenir la délibération en date du 5 Octobre :**

« refus de prendre en charge les frais de fonctionnement des enfants de Sainte-Aulde qui fréquentent l'école de Chamigny »

Sous la houlette de Familles Rurales vous pouvez pratiquer sur Chamigny à la salle polyvalente



de la Dance Country tous les mardi soir de 20h à 21h

ou bien toujours le Nghia Long Viet Vo Dao art martial vietnamien



les lundi et mercredi de 19h30 à 21h30

renseignements auprès de Familles Rurales

Tel: 01.60.22.87.26

Le Judo Club de l'Ange Gardien vous accueille à L'EREA

**Le Président** 01 60 23 85 48  
**Le Professeur** 01 60 61 73 03  
06 73 44 49 96

[www.jc-langegardien.fr](http://www.jc-langegardien.fr)



## Recette Briarde de Saison : LA NIFLETTE

L'origine de "**niflette**" serait "ne flete", qui veut dire "ne pleure pas" en latin. Il se dit que ce gâteau était fait par les orphelins de la région de Provins, il était à base de bouillie et de l'eau de fleur d'oranger. Il se vendait devant les cimetières le 2 novembre, jour des morts, pendant que les personnes allaient fleurir les tombes (de nos jours les gens y vont plus le 1er que le 2) ce qui faisait un peu d'argent pour les orphelins.

On peut trouver des niflettes de mi-octobre à mi-novembre, et elles sont toujours à la fleur d'oranger et ce n'est plus de la bouillie mais plutôt un flan.

Elles sont vendues par tradition 13 à la douzaine.

Recette :

Préparation : 20 min

Cuisson : 10-15 min

Liste des ingrédients : (pour 4 personnes)

- 2 rouleaux de pâte feuilletée, ou mieux si vous pouvez la faire vous-même.
- 25 cl de lait
- 2 jaunes d'œufs + 1 jaune (pour faire dorer vos niflettes)
- 50 g de sucre
- 1 cuillère à soupe de farine
- 1 cuillère à café de fleur d'oranger



Préparation :

Préchauffez votre four à 180°C ou thermostat 6

Il vous faut préparer la crème pâtissière :

dans un récipient battez vos 2 jaunes d'œufs avec le sucre puis ajoutez la farine et le lait progressivement

incorporez la cuillère à café de fleur d'oranger (selon vos goûts)

versez le tout dans une casserole et faites épaisir à feu doux sans cesser de remuer dès que la crème pâtissière commence à frémir, retirez la casserole du feu et laissez refroidir la crème

Pendant ce temps là, vous vous occupez de la pâte feuilletée, c'est-à-dire qu'avec un emporte pièce rond ou un verre vous découpez des ronds dans la pâte

sur le papier sulfurisé, empilez 2 disques, l'un sur l'autre, et pressez au centre pour former un petit puits, puis placez-les sur un disque plein pour faire le fond du puits passez un peu de jaune d'œuf et remplissez de crème pâtissière

faites cela jusqu'à épuisement de la pâte feuilletée et de la crème pâtissière

Mettez au four pendant environ 10-15 minutes.

Bonne dégustation

## AGENDA

**28 novembre 2010**  
**Bourse aux jouets**  
**et aux livres**  
**à la salle polyvalente**  
**de 9h à 18h**

**11 décembre 2010**  
**Marché de Noël**  
**à la salle polyvalente**  
**de 10h à 18h**

**8 janvier 2011**  
**Vœux de l'équipe**  
**municipale**  
**à la salle polyvalente**  
**à 17h00**

### MAIRIE DE CHAMIGNY

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
**DU LUNDI AU JEUDI**  
**DE 9H30 À 11H30**  
**ET LE VENDREDI**  
**DE 13H30 À 20H**

mairie-chamigny@wanadoo.fr

TEL: 01.60.22.05.46

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2010

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoint : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,  
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,  
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,  
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon,  
formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho-Figaro.

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2010 est lu et approuvé par 9 voix pour et 4 contre (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé et Mme Alberola).

Mme Faradon ne prend pas part au vote, étant absente le 1<sup>er</sup> juin.

Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé et Mme Alberola refusent de signer le compte-rendu.

#### **Tarif restauration scolaire**

Après avoir expliqué que le prestataire fournissant les repas de cantine procède à la révision de son prix, conformément au contrat et rappelant le décret du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire, Madame le Maire propose de porter le prix du repas de cantine de 2.79€ à 2.85€.

Elle expose les différents tarifs pratiqués dans les communes voisines et fait constater que Chamigny applique un prix nettement inférieur aux autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 de 2.79€ à 2.85€.

Mr Pierre tient à préciser que les fluides, charges de personnel et charges fixes ne sont pas répercutés sur le tarif de cantine.

#### **Projet d'aménagement de l'ENS départemental « le Bois de la Bergette »**

Nous avons été contactés par le Conseil Général en vue d'un projet d'aménagement de l'espace naturel sensible « le Bois de la Bergette » sur le territoire de La Ferté sous Jouarre.

Il s'agit du deuxième espace naturel sensible sur le canton. (Bois de la Barre pour le premier).

Le Conseil Général envisage d'étendre la surface de l'espace naturel sensible et souhaite prendre possession d'une parcelle ou partie appartenant à la Commune (parcelle cadastrée section AR 43).

Cette acquisition permettrait un aménagement d'une traversée de la RD 80 plus sécurisante du fait d'une meilleure visibilité pour les piétons et les automobilistes.

Il faut savoir que la parcelle située en face appartient déjà au Département.

Nous avons saisi les services des Domaines afin d'obtenir une évaluation de la parcelle et sommes en attente de leur réponse.

.../...

# ... LA COMMUNE ...

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les conditions de rétrocession au Département, c'est-à-dire soit à l'euro symbolique soit à l'évaluation des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre cette parcelle dans sa totalité selon l'évaluation des Domaines, au Conseil Général, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Madame le Maire précise qu'elle donnera l'information de l'évaluation des Domaines à tous les Conseillers.

## **Avenant bail logement communal**

La Commune possède une parcelle cadastrée section ZN 52 qui faisait partie d'une maison rurale acquise en avril 2007.

Cette parcelle a une superficie de 3a et 4ca et devait faire partie du bail de location d'un logement communal.

Or, il s'avère qu'une omission a été faite lors de l'établissement du bail et n'apparaît pas le nom de la parcelle cadastrée section ZN 52.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de régulariser la situation c'est-à-dire que le bail de location pour un logement communal prenne compte également de la jouissance de la parcelle cadastrée section ZN 52 pour le même prix soit 511,91€.

## **Contrat Enfance Jeunesse**

Madame le Maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement avec la CAF mis en place depuis 1996.

Il est destiné au développement de l'accueil des enfants et jeunes jusqu'à 17 ans. Il est renouvelé tous les 3 ans et arrive à échéance le 31/12/2011.

Par l'intermédiaire de ce contrat, la CAF participe à la prise en charge partielle des frais supportés par la Commune, sous le biais d'une subvention.

Il est à noter que la Commune devra supporter de nouveaux frais, notamment le projet pédagogique musical de l'école.

Il faut rappeler que nous sommes en pleine réforme territoriale, dans un contexte socio-économique difficile accompagné d'un gel des dotations de l'Etat et d'une incertitude de la situation quant à la suppression de la TP.

Dans ce contexte national et international difficile, la Commune a engagé d'importantes dépenses d'investissement à travers son dernier contrat rural en 2007 (aménagement cantine scolaire, bâtiment « maternelle » et centre de loisirs).

Aussi, dans un souci de prévenir l'avenir en confortant notre capacité d'autofinancement et la développer, Madame le Maire propose de constituer un groupe de travail afin de travailler sur les objectifs que l'on se donne pour mener notre politique enfance jeunesse qui représente un poste lourd sur notre Budget.

Se proposent à constituer le groupe de travail les personnes suivantes :

Mmes Beldent, De Carvalho-Figaro, Sanchez, Jolivet, Alberola et Mr Pierre.

## **Demande de subvention au titre des Fonds Parlementaires - projet aire de jeux**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré en mars 2010 pour solliciter de la DGE, Dotation Globale d'Equipement, en vue du projet d'aire de jeux publique pour enfants en bas âge.

A ce jour, nous sommes en attente de la notification de l'attribution de la subvention.

Madame le Maire présente un nouveau projet plus complet car prenant en compte les alentours, c'est-à-dire une clôture, soit pour un total de 10 224 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention au titre des Fonds Parlementaires dans le cadre de la création d'aire de jeux publique pour enfants en bas âge.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document à ce sujet. .../...

## **Convention Agence Routière Territoriale**

Le Département, à travers l'Agence Routière Territoriale, propose de signer une convention pour une période de deux ans reconductible une fois par reconduction expresse pour la même durée.

Dans cette convention, la Commune s'engage à entretenir en temps de neige la partie du réseau de désenclavement du département qui donne accès au réseau prioritaire ; le Département traitant ce réseau après les axes prioritaires dans un délai assez long.

En contrepartie, le Département met à disposition du sel à raison de 20g/m<sup>2</sup>/intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier

## **Frais de fonctionnement école J.P. Meslé**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2009/2010, décide, à l'unanimité, de demander à la commune de Sainte-Aulde le remboursement de la somme de 20 358.87 € correspondant à 96947€ x 21 enfants.

Mr Alibert demande si les 21 élèves sont toujours inscrits cette année.

Madame le Maire répond que certains sont au collège et d'autres finissent leur cycle.

## **Participation intervention musique en milieu scolaire**

Madame le Maire explique le dispositif partenarial « musique à l'école » à travers la fiche action 2010/2011 établie par les enseignants.

Il est prévu des interventions musicales dans les classes de la maternelle au primaire.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, de participer au coût des interventions musicales en milieu scolaire, à hauteur de 50% du coût horaire net.

Les crédits seront prévus dans le Budget 2011.

## **Virement de crédit**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au virement de crédit du compte 6247 transports collectifs au compte 66111 intérêts pour la somme de 1 900 €.

## **Information de l'attribution du marché pour le colombarium**

Une consultation a été mise en place.

3 devis ont été reçus.

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, d'attribuer le marché au moins disant.

## **Information-organisation du pont de l'Ascension à l'école**

Il est prévu que la rentrée scolaire de la Toussaint se fasse le mercredi 03 novembre 2010 et non le jeudi 04 novembre afin que l'école soit fermée le vendredi 03 juin 2011 pour faire le pont de l'Ascension.

Seront assurés le transport scolaire et la cantine le mercredi 03 novembre 2010.

Madame le Maire informe par ailleurs, que l'école sera complètement fermée le jeudi 23 septembre 2010 du fait de la grève nationale.

Un service minimum d'accueil est mis en place et 27 enfants seront accueillis.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures vingt minutes.



# LES ASSOCIATIONS

Sur Chamigny nous avons trois associations.

Pour les plus Jeunes « Familles Rurales » permet un épanouissement et un bien être, par les différentes activités qui sont proposées tous les mercredi et pendant les vacances scolaires, comme les sorties, les ateliers manuels, les activités sportives, etc sous l'encadrement de la sympathique équipe de l'association.

N'oublions pas l'accueil périscolaire, fort pratique pour de nombreux parents.

Familles Rurales de Chamigny fait partie, aussi, des quelques associations sur le Pays Fertois qui sont agréées CAF.

Les Anciens ont aussi leur association « L'Age d'Or »

Cette association permet aux chamignots de plus de 50 ans de participer à certaines activités. La carte d'adhérent donne la possibilité d'aller à la piscine gratuitement le lundi après-midi de 16h30 à 17h30.

L'Age d'Or invite ses adhérents à se retrouver le jeudi après-midi autour de jeux de cartes et autres jeux de société. C'est l'occasion d'échanger et de prendre un peu de plaisir en partageant un goûter.

Tout au long de l'année, l'association organise des sorties avec des sujets très divers : théâtre, spectacle, visite de Château, etc.

La Chamignotte, comité des fêtes crée il y a un an fait le lien en permettant à Grands et Petits, Jeunes et Anciens de se retrouver à des occasions diverses, concerts, repas dansants, fête de la musique, fête des voisins, etc.

Ces rencontres intergénérationnelles fédérées par la Chamignotte permettent de faire plus ample connaissance tout en participant à un moment de convivialité à un coût modéré.

Vu la diversité des activités chacun peut y trouver son plaisir, son thème de préférence.

Ces associations, à l'initiative de bénévoles, ont le mérite de dynamiser le village.

Mais toutes les initiatives, si belles soient-elles, ne peuvent perdurer dans un village sans adhésion des habitants de tout âge.

Ce bénévolat mérite d'être mis en valeur.

Que chacun soit chaleureusement remercié pour son investissement.



## Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à l'accueil sur rendez-vous



### NOUVEAU !

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne propose à ses publics un nouveau service :  
**l'accueil sur rendez-vous**  
Pour cela, contacter le **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

## Réorganisation des services de l'Etat dans le département de la Seine et Marne

### Quelques repères pour trouver vos interlocuteurs :

- la Préfecture de la Seine et Marne :**  
12, rue des Saints-Pères 77000 Melun
- les Sous Préfectures :**
  - Fontainebleau : 37 rue Royale
  - Meaux : Cité administrative - 27 place de l'Europe
  - Provins : 17 rue Sainte-Croix
  - Torcy : 7 rue Gérard Philippe
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) :**  
288 rue Georges Clémenceau à Vaux-le-Pénil
- la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) :** implantation en 2011 :  
Cité administrative - bâtiment A, boulevard Chamblain à Melun
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :** implantation en 2011 :  
Cité administrative - bâtiment A, boulevard Chamblain à Melun
- la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :** 49/51 avenue Thiers à Melun
- l'Unité Territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) :**  
14 rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple
- l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) :**

## Formation Orientation Emploi

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes sortis du système scolaire, vous vous interrogez sur votre avenir professionnel, vous avez besoin d'aide dans vos démarches d'accès à la formation ou à l'emploi :  
la mission locale est là pour vous aider.

Une conseillère en insertion sociale et professionnelle vous accueille sur rendez-vous à la permanence.

### EMPLOI FERTOIS

3 rue du mouton  
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE  
01.60.22.02.63 (prise de rendez-vous)

Les lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30



## La maternité, la néonatalogie et la pédiatrie de Coulommiers

Les travaux intervenus au sein du « pôle mère-enfant » du Centre hospitalier de Coulommiers sont terminés depuis l'été dernier.

### **Pour le service de maternité ou d'obstétrique :**

Les nouveaux locaux offrent à la maman, au nouveau-né et à la famille une qualité et une sécurité des prestations très nettement améliorées, dans l'objectif de proposer un accueil et une prise en charge toujours meilleurs.

### **Des apports majeurs dans la qualité des prestations hôtelières offertes aux parturientes :**

- 14 chambres totalement reconditionnées, dont 13 à un lit, équipées d'un bloc sanitaire complet (avec douche, lavabo, WC individuels) offrant un espace d'intimité avec toutes les fonctionnalités, dans une ambiance de sérénité,
- un espace de convivialité pour les mamans et leurs familles est à disposition, au sein du service, pour les repas,
- une zone d'attente, en consultations, réaménagée et étendue,
- une salle de préparation à la naissance bénéficiant désormais d'un éclairage naturel.

### **La sécurité et la qualité de la prise en charge renforcée :**

- localisation d'un bureau au sein du service pour faciliter l'intervention déjà quotidienne des pédiatres de l'établissement,
- création d'un box pour les nourrissons conforme à la nouvelle réglementation,
- renouvellement du système d'appel malade, les mamans disposent d'un médaillon d'appel et sont en contact direct avec le poste de soins, les appels sont enregistrés et tracés.

Dans la phase de grossesse, une ambiance de détente pour l'écoute lors des différents ateliers : **cours de préparation à la naissance, chant prénatal, réunion mensuelle avec les futures mamans, réunion hebdomadaire avec les accouchées, massages « bébé », ateliers initiés par les sages-femmes et les auxiliaires de puériculture.**

Au moment de l'accouchement, les aspects hôteliers ont été particulièrement pris en compte. Aussi, le choix de ne pas réveiller les parturientes le matin est une demande des accouchées prise en compte par l'équipe. Les mamans pourront prendre leur petit-déjeuner de 7h30 à 9h au sein de cette pièce aménagée avec un réfrigérateur, un micro-onde.

La maternité de Coulommiers allie la sécurité médicale, par les compétences reconnues de ses obstétriciens et des personnels, à la sécurité affective.

Cette dimension est importante à notre époque. Les équipes souhaitent accueillir le nouveau-né au mieux en favorisant le lien mère-enfant. Les actions et l'organisation sont basées sur ce principe. L'hôpital œuvre dans ce sens tous les jours avec énergie et conviction.

### **L'aménagement intérieur de la maternité correspond à ces valeurs.**

La maternité de Coulommiers, ce sont aussi toutes ces activités qui lui confèrent une identité propre et reconnue par les mamans accueillies.

Le classement du journal « l'Express » et les sites Internet nous le montrent.

L'objectif est de recevoir toujours plus de futures mamans du secteur.

**Site Internet du Centre hospitalier de Coulommiers : [www.ch.coulommiers.fr](http://www.ch.coulommiers.fr)**

Vous pourrez y découvrir la maternité en photos

## ATTENTION !

Un démarchage déloyal a eu lieu sur la commune de SERRIS.

Des agents commerciaux, se faisant passer pour des agents GDF, tentent de faire signer aux consommateurs un contrat de souscription pour un autre distributeur, ayant pour argument une réduction de tarif.

Soyez vigilants et prenez contact éventuellement avec la Mairie et la Gendarmerie.

### **RAPPEL SUR LES MODALITES DE RECENSEMENT**

Le recensement constitue le fondement des fichiers de la Direction du Service National. Il est le socle nécessaire pour permettre la convocation des administrés à l'appel de préparation à la défense et le rétablissement éventuel de l'appel sous les drapeaux (article L 111-2 du code du service national).

Le recensement est la 1ère obligation du service national.

Il est effectué en France (DOM/TOM y compris) par le Maire, à l'étranger par l'autorité consulaire ou le représentant de l'Etat.

#### **Personnes concernées :**

- les français de 16 à 25 ans non révolus (jeunes femmes nées à partir du 1er janvier 1983),
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans non révolus (naturalisation, réintégration, déclaration),
- les français âgés de 19 ans n'ayant pas répudié ou décliné la nationalité française.

#### **Quand :**

- dès le 1er jour du 16ème anniversaire jusqu'au 3ème mois suivant (recensé),
- à partir du 4ème mois qui suit le 16ème anniversaire (recensé régularisé),
- personnes nées dans la commune, âgées de 18 ans, dont la Mairie n'a pas reçu d'avis de recensement d'une autre commune (non recensé).

#### **Documents à fournir :**

- livret de famille,
- carte nationale d'identité.